



DECISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES A BUT NON LUCRATIF AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (EPGV)

Adm N° 2022- 30

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant l'intérêt, pour la Commune, de souscrire une convention de prestation de services pour l'animation de séances d'éducation physique et de gymnastique volontaire pour le public « Petite Enfance »,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire une convention de prestation de services à but non lucratif, concernant l'animation de séances d'éducation physique et de gymnastique volontaire par un animateur salarié auprès de la crèche les Grappillous de Moissac avec le comité départemental d'éducation physique et de gymnastique volontaire (EPGV).

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

Le taux horaire de facturation est de 36 €, à raison d'une séance d'une heure les jeudis matin (9h45 – 10h45), pour 13 séances soit un montant total de **468.00 € TTC**.

La licence collective partenariale s'élève à 200.50 €. Le Comité Départemental EPGV 82 prend à sa charge 100.00 € soit un reste à charge pour la commune de **100.50 €**.

ARTICLE 3 – DUREE

La convention est conclue pour la saison sportive 2021-2022 (licence collective).
Les séances se dérouleront de mars à juillet 2022 inclus.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 23 février 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ